



Annemasse Agglo
Annemasse Les Voirons Agglomération



Pour toute question sur la collecte
des ordures ménagères,
contactez le service Gestion
des déchets d'Annemasse Agglo

N°Vert 0 800 87 02 23

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.annemasse-agglo.fr

ANNEMASSE AGGLO GÈRE VOS DÉCHETS



**À PARTIR DU 4 AVRIL
CHANGEMENT
du JOUR
de RAMASSAGE
de vos
ORDURES MÉNAGÈRES**

**VOTRE JOUR DE COLLECTE
SERA
LE LUNDI**

ANNEMASSE AGGLO GÈRE VOS DÉCHETS

POURQUOI LES JOURS CHANGENT ?

LE CHOIX D'UNE GESTION EN RÉGIE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Annemasse Agglo a fait le choix de proposer à ses habitants un service public homogène sur tout le territoire* pour le ramassage des ordures ménagères.

Il s'agit d'une gestion « en régie », c'est-à-dire qu'Annemasse Agglo assure, avec son propre matériel et son personnel, l'ensemble de la collecte des ordures ménagères (jusqu'ici, le ramassage des ordures ménagères de certaines communes était effectué par un prestataire privé).

OPTIMISATION DU SERVICE

Dans un souci d'optimisation du service de collecte, toutes les tournées de ramassage des ordures ménagères ont été réétudiées.

Concrètement, qu'est-ce que cela va changer pour vous ?

À partir du lundi 4 avril 2011, les jours et les fréquences des collectes vont être modifiés afin d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de service.

* Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Étrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ LE SERVICE GESTION DES DÉCHETS
D'ANNEMASSE AGGLO :

N°Vert 0 800 87 02 23

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

INFOS PRATIQUES JOUR(S) DE COLLECTE



S'équiper d'un conteneur

En termes d'hygiène et de sécurité, les sacs d'ordures ménagères posés à terre ne sont pas collectés. Il est donc obligatoire de vous équiper d'un conteneur (protection contre les animaux errants, contre les odeurs, facilitation et sécurisation du travail des rippeurs, etc.).

Vous pouvez vous procurer un conteneur :

- dans tous les commerces de bricolage ou de jardinage ;
- à Annemasse Agglo, au 10 rue du petit Malbrande à Annemasse ;
- en téléchargeant le bon de commande sur : www.annemasse-agglo.fr



Fréquence de ramassage des ordures ménagères

Pour des raisons économiques et écologiques, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, certains secteurs qui étaient collectés deux fois par semaine le seront à présent une seule fois.



Le ramassage des ordures ménagères s'effectue entre 4h30 et 13h30. Vous avez donc la possibilité de sortir votre conteneur la veille au soir à partir de 19h ou le matin même avant 4h30. Les conteneurs doivent impérativement être sortis dans la tranche horaire indiquée ci-dessus.